

Modifié le 17/01/2025

20ème Trophée Jo Velly – Règlement 2025

Article 1 : Le trophée se déroule sur 9 épreuves réservées aux Open 2-3, U19 et Access.

Article 2 : Le calendrier : 20 avril : St Yvi 10 mai : Leuhan 1er juin : St Nic 8 juin : Poullan/mer
12 juillet : Pleyben 20 juillet : Châteaulin 15 août : Ergué-Gabéric 24 août : Quimerch Goastalan
30 août : Châteauneuf du Faou

Article 3 : Le trophée comporte 5 classements : général, Open 3, Access, U19 toutes catégories et grimpeur.

Article 4 : Les classements sont établis par addition de points

Article 5 : Grille des points

La grille d'attribution des points pour le classement général, le classement Open 3, le classement U19 et le classement Access pour les 15 premières places et le classement grimpeur pour les 5 premières places de l'étape est la suivante :

Epreuves	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
St Yvi	45	40	35	30	25	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11
Leuhan	50	45	40	35	30	25	20	19	18	17	16	15	14	13	12
St Nic	55	50	45	40	35	30	25	20	19	18	17	16	15	14	13
Poullan/mer	65	55	50	45	40	35	30	25	20	19	18	17	16	15	14
Pleyben	75	65	55	50	45	40	35	30	25	20	19	18	17	16	15
Châteaulin	85	75	65	55	50	45	40	35	30	25	20	19	18	17	16
Ergué-Gabéric	100	80	70	60	55	50	45	40	35	30	25	20	19	18	17
Quimerch-Goastalan	110	90	80	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20	19
Châteauneuf du Faou	120	100	90	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25

Article 6 : Classement grimpeur

6.1 : Lors de chaque épreuve est disputé un grimpeur sur plusieurs sprints (lieu et passages précisés avant chaque départ).

6.2 : Le classement de l'épreuve du jour s'effectue suivant le barème : 6, 4, 2, 1, 1.

6.3 : Les primes suivantes sont attribuées aux 3 premiers de chaque épreuve : 1^{er} : 45€, 2^{ème} : 35€, 3^{ème} : 25€

6.4 : Le classement général s'effectue par application de la grille indiquée à l'article 5 pour les 5 premiers du classement grimpeur de l'étape.

Article 7 : Bonifications pour participation (sauf pour le classement Grimpeur) :

A 6 épreuves = 10 pts - 7 épreuves = 15pts, 8 épreuves = 20pts, 9 épreuves = 30pts soit un total bonus de 75pts

Un coureur absent pour sélection départementale, régionale ou fédérale se verra attribuer les bonifications de participation.

Article 8 :

8.1 : Tout coureur qui se trouve en période de transition de montée en Open 1 devra en informer le Véloce Club Châteaulinois et ne pourra figurer dans un ou plusieurs classements généraux du Trophée Jo Velly.

8.2 : Tout coureur qui, au cours du Trophée Jo Velly, monte en Open 1, ne pourra figurer dans un ou plusieurs des classements généraux finaux.

8.3 : La participation à la dernière épreuve est obligatoire pour figurer dans les classements sauf en cas de sélection.

Article 9 : En cas d'égalité à l'issue des 9 épreuves dans l'un des classements généraux, le classement de la dernière épreuve départagera les ex-æquo.

Article 10 : A l'issue de chaque épreuve, se déroule un protocole des leaders de chaque classement :

Leader Général : maillot jaune - Leader Open 3 : maillot rouge - Leader Access : maillot vert - Leader U19 : maillot blanc
L'attribution définitive d'un maillot de leader s'effectue au départ de l'étape suivante.

Tout leader ayant obtenu un maillot de leader sur l'étape précédente devra se présenter avec ce maillot au départ de l'étape suivante, Il ne se verra pas attribuer un nouveau maillot.

Le port du maillot pour les leaders est obligatoire sur l'épreuve suivante.

En cas de cumul de maillots, la priorité est dans l'ordre : Jaune, Blanc, Rouge, Vert, Blanc à pois rouges.

Dans ce cas, c'est le 2ème du classement qui porte le maillot de leader de la catégorie concernée en second.

Article 11 : Tout leader ne participant pas à une épreuve sans motif justifié (contacter le VC Châteaulin) perdra les points acquis lors de l'épreuve précédente.

Article 12 : Grilles des prix :

Classement Général									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
120 €	95 €	70 €	60 €	50 €	45 €	40 €	35 €	32 €	30 €
Classement Open 3									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
120 €	95 €	70 €	60 €	50 €	45 €	40 €	35 €	32 €	30 €

Classement U19									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
120 €	95 €	70 €	60 €	50 €	45 €	40 €	35 €	32 €	30 €
Classement général grimpeurs									
1	2	3	4	5					
80 €	70 €	60 €	50 €	40 €					

Pour la catégorie Access, comme le prévoit la réglementation fédérale, 5 prix en nature seront attribués

Article 13 : Une cérémonie protocolaire de remise des maillots de leaders, bouquets et trophées se déroule à l'issue de l'épreuve finale.

La présence des 3 premiers de chaque classement est obligatoire à la cérémonie protocolaire sinon déclassement.

Article 14 : Les prix sont distribués uniquement le jour de l'étape finale.

Article 15 : La gestion sportive et les classements du challenge sont sous le contrôle du corps arbitral du Véloce Club Châteaulinois